

Retranscription de la vidéo sur l’avis « Urgence climatique et droits de l’Homme »

*[La vidéo a été mise en ligne en mai 2021. Une personne parle : Renée Koering-Joulin, membre de la CNCDH).*

*La vidéo est accessible avec le lien suivant :* [*https://www.youtube.com/watch?v=ysDauwK\_qGg*](https://www.youtube.com/watch?v=J7wgYfKpvJo)*.]*

Le 27 mai 2021, la CNCDH a rendu un avis de grande importance le premier de son histoire consacré à la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation des droits de l’Homme.

C’est un texte ambitieux, le début de sa doctrine sur cette question qui contient 31 recommandations

parmi lesquelles j’en privilégie trois.

La première, du point de vue de la coopération internationale et régionale demande aux pouvoirs publics français l’inscription du droit à un environnement sain dans un texte.

Un environnement sain, c’est le droit à respirer sainement respirer un air sain, boire sain et manger sain.

Le deuxième exemple au point de vue national reprend une préconisation forte de la Convention citoyenne visant à enrichir l’article premier, programmatique, de la Constitution, en écrivant noir sur blanc, que la République garantit la préservation de la biodiversité, de l’environnement, et la lutte contre le dérèglement climatique.

Enfin, troisième exemple, la CNCDH, du point de vue des moyens de mobilisation, notamment des pouvoirs publics, leur demande d’informer de manière correcte, fiable et rigoureuse la société civile, afin qu’elle puisse participer de manière efficiente et efficace à la prise de décision relative à des projets climatiques.

Au cours de nos travaux, un sujet particulièrement prégnant nous est apparu c’est celui des déplacés climatiques.

Sur 41 millions de déplacés en 2020 dans le monde, il y 31 millions, c’est-à-dire trois quarts pour des raisons climatiques, y compris en France.

Ce sujet est si grave que la CNCDH a décidé de s’en emparer dans un futur immédiat.